

21.01.2014 - 16:54 Uhr

## **Licenciements Novartis doit prendre ses responsabilités et requalifier les personnes concernées**

Zürich (ots) -

Novartis a annoncé la suppression de 500 places de travail. L'annonce simultanée faite de la création d'autant de postes est loin d'être un message réconfortant pour les employés concernés. En effet, les nouveaux emplois requièrent des qualifications différentes et les places de travail seront peut-être à un autre endroit. C'est pourquoi Employés Suisse demande au management de Novartis que les personnes concernées par la restructuration obtiennent une requalification professionnelle et qu'une nouvelle place de travail leur soit offerte. Le but est de limiter au maximum le nombre de licenciements. La suppression et la création de postes doit être coordonnées dans le temps afin d'assurer le transfert.

Les employés devant se rendre à une place de travail plus éloignée doivent obtenir une indemnisation pour le trajet plus long. Il en va de même pour les personnes changeant de domicile suite à leur nouvelle situation professionnelle. Les employés qui, malgré tous les efforts, perdraient tout de même leur emploi doivent être soutenus activement dans la recherche d'un nouveau travail ainsi que dans leur requalification professionnelle.

Contact:

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100750106> abgerufen werden.